Envoyé en préfecture le 04/06/2025
Reçu en préfecture le 04/06/2025
Publié le
ID : 033-213303746-20250514-202535CHAMPCHAI-DE

MAIRIE
33820 SAINT-AUBIN DE BLAYE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-35

Nombre de conseillers
en exercice : **12**
présents : **11**
votants : **11**

OBJET :
TRAVAUX VOIRIE – RUE DU CHAMP DES CHAILLES

Date de convocation du Conseil : **06 mai 2025**
Affichée le : **06 mai 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le : **14 mai 2025**
Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-AUBIN DE BLAYE** dûment convoqué, s'est réuni à la mairie,

sous la présidence de **Mr Arnaud OVIDE.**

Présents : **Mmes BARRERO Annette, BERNARD Magali, HALLER Sandrine, MEYNARD Amélie. Mrs ATTAL Frédéric, BERNARD Dominique, DUBERGEY Jacques, HALLER Lionel, REREAU Damien, OVIDE Arnaud, POTY Michel.**

Absente : **Mme TYBULE Marie-José.**

M. le Maire informe le Conseil Municipal, à la vue des résultats de l'étude routière réalisée par le Département de la Gironde (CRD) sur la route départementale D135, au lieu-dit « Le Champ des Chailles », au printemps 2024.

Considérant les données collectées montrant une fréquentation moyenne de 400 véhicules par jour, dont 70 % en dépassement significatif de la vitesse autorisée,
Considérant le ressenti des habitants du hameau sur la problématique récurrente de vitesse excessive,
Considérant la nécessité d'apporter une solution concrète pour améliorer la sécurité routière et limiter la vitesse,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de la majorité de ses membres présents ou représentés, après délibération, décide :

- En accord avec le Département de la Gironde, de déplacer les panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération sur la D135, afin d'intégrer le hameau du Champs des Chailles dans le périmètre du bourg ;

- Prend acte que ce rattachement permettra à la commune d'exercer pleinement sa compétence sur la gestion de la voirie et des réseaux pluviaux sur ce secteur ;

- Valide, sur proposition de la commission voirie, la réalisation, à l'automne 2025, des travaux de busage de 700 mètres linéaires du réseau d'eau pluviale sur le côté gauche en sortie du village, afin de :

  - Réduire l'humidité en pied de façade des bâtiments riverains du fossé,
  - Créer une seconde circulation piétonne de chaque côté de la route, garantissant une meilleure sécurité pour les enfants se rendant à l'arrêt de bus

- Valide la proposition du service voirie de la CCE, et le devis de MTP pour un montant de 14 355,83 € TTC

Envoyé en préfecture le 04/06/2025
Reçu en préfecture le 04/06/2025
Publié le
ID : 033-213303746-20250514-202535CHAMPCHAI-DE

- Autorise M. Le Maire ou son représentant à accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant

Le Conseil Municipal informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour copie conforme
Le **14 mai 2025**

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le :

La secrétaire de séance
Michel POTY

Le Maire
Arnaud OVIDE

MAIRIE DE SAINT-AUBIN-DE-BLAYE
33820